

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2017

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 23 JANVIER 2017, À 20 H.**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2017-009

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 janvier 2017

Consultation publique

✓ **Demandes de dérogation mineure**

- 237, boulevard Taché Est – Lot 2 614 071
- 17-411, boulevard Taché Ouest – Lot 2 612 399
- 532, rue du Régiment – Lot 4 222 540
- Rue des Entrepreneurs (sans numéro civique) – Lot 2 612 002

Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 19 janvier 2017

Dépôt de la liste datée du 19 janvier 2017 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt du registre daté du 21 décembre 2016 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

Dépôt du procès-verbal de correction – Résolution numéro 2016-513

2017-010

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 décembre 2016 et des séances extraordinaires des 12 et 15 décembre 2016 et du 16 janvier 2017

2017-011

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 janvier 2017

2017-012

Projets en immobilisations de l'année 2017 – Autorisation de travaux et de financement

2017-013

Paiement à la MRC de Montmagny de la quote-part de 769 654 \$ de la Ville de Montmagny pour l'année 2017

2017-014

Paiement d'un montant de 137 800 \$ à la MRC de Montmagny – Contribution à la stratégie touristique pour l'année 2017

- 2017-015 Paiement d'un montant de 36 000 \$ à la MRC de Montmagny – Contribution au projet de stratégie industrielle pour l'année 2017
- 2017-016 Paiement d'un montant de 96 190 \$, plus taxes applicables, à Société de développement économique de Montmagny inc. – Promotion de la Ville de Montmagny et revitalisation du centre-ville pendant l'année 2017
- 2017-017 Paiement de la quote-part de 109 458 \$, plus taxes, à Société de développement économique de Montmagny inc. – Projet Communications régionales Montmagny pour l'année 2017
- 2017-018 Paiement d'un montant de 140 000 \$ à Corporation de la bibliothèque de Montmagny inc. – Gestion des opérations de la bibliothèque municipale pendant l'année 2017
- 2017-019 Modalités de versement de la subvention de 100 000 \$ octroyée au Carrefour mondial de l'accordéon pour l'année 2017
- 2017-020 Confirmation de contributions à divers organismes
- 2017-021 Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal
- 2017-022 Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 5 avec le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) – Modification à l'article 88 de la convention collective de travail des cols bleus et des cols blancs relatif aux vacances annuelles
- 2017-023 Nomination de Madame Kassy Deschênes comme membre du Comité de la famille et des aînés
- 2017-024 Demande de permis d'intervention – Travaux à l'intérieur de l'emprise des routes de Transports Québec – Année 2017
- 2017-025 Confirmation de travaux et demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour le versement de la subvention octroyée – Travaux d'entretien de la Route verte – Saison 2016
- 2017-026 Demande d'assistance financière au Mouvement national des québécois et québécoises – Célébrations de la *Fête nationale* à Montmagny – Édition 2017
- 2017-027 Autorisation de signature des protocoles d'entente – Plan de commandite - Nouvelle surfaceuse à glace à l'aréna municipal
- 2017-028 Adoption du plan d'intervention d'urgence des travailleurs et des bâtiments municipaux
- 2017-029 Adoption du plan de mise en œuvre du Comité Santé/Mieux-Être – Années 2017, 2018 et 2019
- 2017-030 Projet de Fonds régional du Réseau des villes innovantes de l'est du Québec – Position de la Ville de Montmagny
- 2017-031 Vente d'une partie du lot 3 281 853 à PRB Immobilier inc. et abrogation de la résolution 2016-534
- 2017-032 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Revêtement extérieur du bâtiment sis au 49, rue Saint-Jean-Baptiste Est (Lots 2 613 493 et 2 852 271)
- 2017-033 Demande de dérogation mineure – 237, boulevard Taché Est – Lct 2 614 071
- 2017-034 Demande de dérogation mineure – 17-411, boulevard Taché Ouest – Lot 2 612 399

2017-035

Demande de dérogation mineure – 532, rue du Régiment – Lot 4 222 540

2017-036

Demande de dérogation mineure – Rue des Entrepreneurs (sans numéro civique) – Lot 2 612 002

2017-037

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 997 500 \$ pour le prolongement de la rue des Entrepreneurs

Période de questions

2017-038

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce vingtième jour du mois de janvier deux mille dix-sept.

(Signée) Denise Vézina, o.m.a.
Assistante-greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 23 janvier 2017 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 20 janvier 2017 à 16 h.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 23 janvier 2017, à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

2017-009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2017

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 janvier 2017 tel que présenté.

Adoptée

CONSULTATION PUBLIQUE

✓ **Demandes de dérogation mineure**

- 237, boulevard Taché Est – Lot 2 614 071
- 17-411, boulevard Taché Ouest – Lot 2 612 399
- 532, rue du Régiment – Lot 4 222 540
- Rue des Entrepreneurs (sans numéro civique) – Lot 2 612 002

À la demande de M. le maire, M. Mathieu Prévost, urbaniste, résume et explique la teneur de ces demandes de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 19 JANVIER 2017

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 19 JANVIER 2017 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 21 DÉCEMBRE 2016 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-513

2017-010

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 12 DÉCEMBRE 2016 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 12
ET 15 DÉCEMBRE 2016 ET DU 16 JANVIER 2017**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 décembre 2016 et des séances extraordinaires des 12 et 15 décembre 2016 et du 16 janvier 2017; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

Adoptée

2017-011

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DU 17 JANVIER 2017**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 17 janvier 2017 et d'autoriser les services municipaux et intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-012

**PROJETS EN IMMOBILISATIONS DE L'ANNÉE 2017 – AUTORISATION
DE TRAVAUX ET DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Montmagny, le 12 décembre 2016;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la réalisation des projets et travaux suivants apparaissant pour l'année 2017 au programme des dépenses en immobilisations 2017, 2018 et 2019 de même que leur financement; lesdits projets étant financés autrement que par règlement d'emprunt :

FONDS DE ROULEMENT (59-151-01)		
# DE PROJET	TITRE	MONTANT
2017-015	Ajout de clapet de retenue – Réseau pluvial – Montée de la Rivière-du-Sud - Études, plans et devis	25 000 \$
2017-016	Étude de mise aux normes des équipements des stations de pompage	15 000 \$
2017-023	Programme annuel d'amélioration – Parcs et espaces verts	25 000 \$
2017-024	Amélioration, ajout modules de jeux – Parc Bon-Conseil	25 000 \$
2017-026	Programme annuel – Acquisition et remplacement – Travaux publics	45 000 \$
2017-027	Camionnette travaux publics – Superviseur	30 000 \$
2017-029	Programme d'acquisition et de remplacement – Petit matériel et accessoires – Protection incendie	15 000 \$
2017-031	Programme annuel de maintien à niveau du système informatique	30 000 \$
2017-032	Refonte du site WEB de la Ville et ajout d'un intranet local	70 000 \$
2017-033	Remplacement du central téléphonique	100 000 \$

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉS (59-110-01)		
# DE PROJET	TITRE PROJET	MONTANT
2017-008	Ajout ou modification au réseau d'éclairage	5 000 \$
2017-017	Réfection – Reconfiguration du terrain de stationnement et trottoirs – Hôtel de Ville	50 000 \$
2017-018	Centre de formation – Service de protection contre les incendies	10 000 \$
2017-019	Réfection de l'entrepôt – Garage municipal	70 000 \$
2017-021	Immobilisations – Parcs et espaces verts	6 000 \$
2017-022	Sentier du Marais – Phase II	15 000 \$
RÉSERVE FINANCIÈRE « Captation et traitement des eaux usées incluant vidange des boues des bassins de décantation » (59-140-02)		
# DE PROJET	TITRE PROJET	MONTANT
2017-013	Mise à niveau des équipements de traitement et pompage des eaux usées	50 000 \$

RÉSERVE FINANCIÈRE « Approvisionnement, traitement et distribution de l'eau potable » (59-140-03)		
# DE PROJET	TITRE PROJET	MONTANT
2017-011	Mise à niveau des petits équipements – Traitement de l'eau potable	30 000 \$

RÉSERVES FINANCIÈRES – CARRIÈRES ET SABLÈRES (55-168-03)		
# DE PROJET	TITRE	MONTANT
2017-005	Programme annuel de réfection de la chaussée – secteur rural	75 000 \$

2017-013

ACTIVITÉS FINANCIÈRES (03-172-07-001)		
# DE PROJET	TITRE	MONTANT
2017-030	Livres pour la bibliothèque municipale	50 000 \$

2. D'autoriser conséquemment l'exécution des travaux municipaux requis, le cas échéant, pour la réalisation des différents projets ainsi financés.

3. De transmettre copie de la présente résolution aux directeurs de service et à l'adjointe au directeur général de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PAIEMENT À LA MRC DE MONTMAGNY DE LA QUOTE-PART DE 769 654 \$ DE LA VILLE DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter le tableau de répartition des quotes-parts payables par les municipalités à la MRC de Montmagny pour l'année 2017 et d'autoriser par conséquent le paiement de la quote-part de la Ville de Montmagny, s'élevant à 769 654 \$, payable sur réception de factures émises par la MRC de Montmagny.

2. D'affecter le paiement de cette quote-part à la MRC de Montmagny aux postes budgétaires suivants :

# POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
02-110-00-951	5 604 \$
02-150-00-951	198 493 \$
02-220-01-951	23 979 \$
02-415-01-951	94 554 \$
02-454-01-951	14 187 \$
02-610-00-951	200 587 \$
02-621-00-951	167 548 \$
02-195-00-951	64 702 \$
TOTAL :	769 654 \$

3. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-014

PAIEMENT D'UN MONTANT DE 137 800 \$ À LA MRC DE MONTMAGNY – CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE TOURISTIQUE POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement d'un montant de 137 800 \$ à la MRC de Montmagny représentant la contribution financière de la Ville de Montmagny au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie touristique pendant l'année 2017, lequel paiement sera effectué sur réception d'une facture et affecté au poste budgétaire numéro 02-622-00-959.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-015

PAIEMENT D'UN MONTANT DE 36 000 \$ À LA MRC DE MONTMAGNY – CONTRIBUTION AU PROJET DE STRATÉGIE INDUSTRIELLE POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement d'un montant de 36 000 \$ à la MRC de Montmagny représentant une contribution financière de la Ville de Montmagny pour l'année 2017 au développement d'une stratégie industrielle, et ce, en sus de celle de 16 175 \$ versée via sa quote-part à la MRC de Montmagny. Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-621-00-419 et sera payée sur présentation d'une facture.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-016

PAIEMENT D'UN MONTANT DE 96 190 \$, PLUS TAXES APPLICABLES, À SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONTMAGNY INC. – PROMOTION DE LA VILLE DE MONTMAGNY ET REVITALISATION DU CENTRE-VILLE PENDANT L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT que l'organisme sans but lucratif Société de développement économique de Montmagny inc. est mandaté par la Ville de Montmagny, notamment pour la revitalisation du centre-ville et pour la promotion de son territoire et de ses attraits en vue du recrutement de nouveaux commerces et institutions;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De payer à l'organisme Société de développement économique de Montmagny inc. un montant de 96 190 \$ se détaillant comme suit :

- 81 190 \$, taxes non applicables, pour la promotion pendant l'année 2017 de la Ville de Montmagny en vue du recrutement de nouveaux commerces et institutions pouvant s'implanter sur son territoire;
- 15 000 \$, plus taxes, pour le maintien d'un programme de revitalisation du centre-ville pendant l'année 2017.

Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-621-00-958 à raison de 81 190 \$ et à même le poste budgétaire numéro 02-621-00-959 à raison de 15 000 \$, plus taxes, et sera versée de la façon suivante :

- le 31 janvier 2017 32 064 \$, plus taxes applicables
- le 1^{er} avril 2017 32 063 \$, plus taxes applicables
- le 1^{er} juillet 2017 32 063 \$, plus taxes applicables

2. De transmettre copie de la présente résolution à Société de développement économique de Montmagny inc. de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement et au développement et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-017

PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DE 109 458 \$, PLUS TAXES, À SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONTMAGNY INC. – PROJET COMMUNICATIONS RÉGIONALES MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT l'entente liant le CLD de la MRC de Montmagny, la MRC de Montmagny, la Ville de Montmagny et la Société de développement économique de Montmagny inc. concernant la structure de Communications régionales Montmagny, de son administration, de ses liens hiérarchiques, de son autonomie, etc.;

CONSIDÉRANT la clause 6 de ladite entente prévoyant l'engagement de la Ville à payer annuellement sa quote-part pour ce projet, telle qu'elle est déterminée par le comité aviseur et entérinée par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les activités du CLD sont maintenant sous la gestion et la supervision de la MRC;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement d'un montant de 109 458 \$, plus toutes taxes applicables, à Société de développement économique de Montmagny inc., représentant la quote-part de la Ville de Montmagny pour l'année 2017 pour le bénéfice de Communications régionales Montmagny, regroupant les communications de la MRC de Montmagny et de la Ville de Montmagny, lequel sera versé de la façon suivante :

- le 31 janvier 2017 36 486 \$, plus taxes
- le 1^{er} avril 2017 36 486 \$, plus taxes
- le 1^{er} juillet 2017 36 486 \$, plus taxes

Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-192-00-349.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Société de développement économique de Montmagny inc. et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PAIEMENT D'UN MONTANT DE 140 000 \$ À CORPORATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MONTMAGNY INC. – GESTION DES OPÉRATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT l'entente intervenue relativement à la gestion par l'organisme sans but lucratif Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny inc. (la Corporation) des opérations de la bibliothèque municipale, propriété de la Ville de Montmagny (la Ville);

CONSIDÉRANT les modalités de cette entente prévoyant que la contribution payable par la Ville pour les années de reconduction doit être déterminée par les parties;

CONSIDÉRANT l'accord des parties quant à la contribution payable pour l'année 2017;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De payer à la Corporation un montant de 140 000 \$, taxes non applicables, pour la gestion des opérations de la bibliothèque municipale pendant l'année 2017; ladite somme étant payable en deux versements, soit à raison de 35 % du montant le 5 février 2017 et de 65 % le 1^{er} avril 2017.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE 100 000 \$
OCTROYÉE AU CARREFOUR MONDIAL DE L'ACCORDEON POUR
L'ANNÉE 2017**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny (la Ville), en vertu d'une entente de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (la Ministère) dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat », s'est engagée à verser, à même le budget de l'exercice financier 2017, une contribution financière de 100 000 \$ à l'organisme Carrefour mondial de l'accordéon (le Carrefour) pour la présentation à Montmagny de son événement annuel;

CONSIDÉRANT que le Ministère, par le biais de cette entente et de l'avenant qui y a été apporté en janvier 2017, s'est engagé à verser à la Ville au bénéfice du Carrefour, une subvention totalisant 107 500 \$ pour la présentation de spectacles dans le cadre de l'édition 2017 de cet événement annuel et la réalisation de son projet de mise en œuvre du patrimoine immatériel magnymontois et québécois par la musique traditionnelle;

CONSIDÉRANT que le Carrefour, organisme sans but lucratif voué à des fins culturelles, s'avère un partenaire important de la Ville en matière de diffusion de la culture sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'établir les modalités suivantes pour le versement au Carrefour de la subvention d'opérations octroyée par la Ville à cet organisme pour l'année 2017 via l'entente de développement culturel conclue entre le Ministère et la Ville :

- le 31 janvier 2017 30 000 \$
- le 1^{er} mai 2017 35 000 \$
- le 1^{er} août 2017 35 000 \$

2. De s'engager à remettre à cet organisme, dès leur réception, les versements effectués à la Ville par le Ministère en application de ladite entente et de son avenant.

3. De transmettre copie de la présente résolution au Carrefour de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes sans but lucratif, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites totalisant un montant de 370,00 \$:

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Club Rotary de Montmagny	Remboursement d'une partie des frais de location de la salle François Prévost - Représentation d'une pièce de théâtre par le Théâtre du Nouveau Plateau au profit de la prévention du suicide en mars 2017	02-702-92-973	290,00 \$
Tournoi provincial Opti Pee-Wee de Montmagny	Achat de 10 cartes - Déjeuner-bénéfice de la 57 ^e édition – Le 15 janvier 2017 à Montmagny	02-110-00-351	80,00 \$
TOTAL :			370,00 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-021

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant 5 849,24 \$ se détaillant comme suit :

2017-022

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
Chambre de commerce de Montmagny	Achat de 3 cartes – Déjeuner conférence – Allocution de M. Guy Cormier, du Mouvement Desjardins – Le 16 janvier 2017 à Montmagny	02-110-00-351	135,00 \$ taxes incluses
	Adhésion de la Ville de Montmagny pour l'année 2017	02-110-00-494	400,00 \$ taxes incluses
Fondation Rues Principales	Adhésion de la Ville de Montmagny pour l'année 2017	02-110-00-494	1 750,00 \$ plus taxes
Union des municipalités du Québec	Préinscription de 4 membres du conseil municipal aux Assises annuelles de 2017	02-110-00-455	3 564,24 \$ taxes incluses
TOTAL :			5 849,24 \$

2. D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du conseil concernés auxdites activités; le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés* et ses amendements, lesquelles seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 5 AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONTMAGNY (CSD) – MODIFICATION À L'ARTICLE 88 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DES COLS BLEUS ET DES COLS BLANCS RELATIF AUX VACANCES ANNUELLES

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, la lettre d'entente numéro 5 par laquelle le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) et la Ville s'entendent pour ajouter un paragraphe à l'article 88, relatif aux vacances annuelles, de la convention collective de travail des employés cols bleus et de la convention collective des employés cols blancs afin de préciser les modalités de paiement des vacances annuelles à un salarié absent pour un motif prévu à la convention; cette

lettre d'entente devant faire partie intégrante desdites conventions collectives de travail.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-023

NOMINATION DE MADAME KASSY DESCHÊNES COMME MEMBRE DU COMITÉ DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT que des postes sont vacants au sein du Comité de la famille et des aînés de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT que les membres de ce comité, selon ses règles constitutives, sont nommés par résolution du Conseil municipal;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer Mme Kassy Deschênes à titre de membre du Comité de la famille et des aînés de la Ville de Montmagny, laquelle comblera ainsi le poste laissé vacant suivant le départ de Mme Maryse Jean.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Mme Kassy Deschênes de même qu'à la coordonnatrice à la vie communautaire et à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-024

DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION – TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES DE TRANSPORTS QUÉBEC – ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux dans l'emprise des routes entretenues par Transports Québec afin de réparer des équipements déjà en place, notamment l'excavation, l'enfouissement de fils, le passage ou la réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT qu'elle doit obtenir un permis d'intervention auprès de Transports Québec avant d'effectuer chacun des travaux;

CONSIDÉRANT qu'elle doit également remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par Transports Québec;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la directrice des travaux publics et des infrastructures, la directrice adjointe aux infrastructures et le coordonnateur aux infrastructures à formuler, pour et au nom de la Ville de Montmagny, toute demande de permis d'intervention auprès de Transports Québec en vue de l'exécution de travaux dans l'emprise des routes entretenues par ce dernier, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

2. De demander à Transports Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise des routes n'excédant pas 10 000 \$ puisque la Ville de Montmagny s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Transports Québec de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au coordonnateur aux infrastructures de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-025

CONFIRMATION DE TRAVAUX ET DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION OCTROYÉE – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE – SAISON 2016

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) a accordé à la Ville de Montmagny une subvention pour l'exécution de travaux d'entretien de la Route verte sur son territoire au cours de la saison 2016;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été exécutés conformément aux exigences de ce ministère, aux coûts de 5 768 \$, tel qu'en fait foi le rapport produit par la directrice adjointe aux infrastructures, Mme Sylvie Ouellette, ingénieure, en date du 19 janvier 2017;

Il est proposé M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer au MTMDET que les travaux d'entretien de la Route verte, pour lesquels une aide financière a été octroyée à la Ville de Montmagny pour l'année 2016 dans le cadre du « Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte », ont été exécutés conformément aux stipulations dudit ministère, et ce, aux coûts de 5 768 \$, tel qu'en fait foi le rapport produit par la directrice adjointe aux infrastructures, Mme Sylvie Ouellette, ingénieure, en date du 19 janvier 2017.

2. De confirmer que ces travaux sont admissibles audit programme d'aide financière et ne font pas l'objet d'une autre subvention.

3. De demander en conséquence au MTMDET de verser à la Ville de Montmagny la subvention octroyée pour les travaux d'entretien de la Route verte effectués au cours de la saison 2016.

4. De transmettre copie de la présente résolution au MTMDET de même qu'à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-026

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS ET QUÉBÉCOISES – CÉLÉBRATIONS DE LA FÊTE NATIONALE À MONTMAGNY – ÉDITION 2017

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser M. Jean-François Roy, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à formuler, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une demande d'assistance financière auprès de Mouvement national des Québécois et Québécoises pour l'organisation et la présentation d'activités à Montmagny le 24 juin 2017 dans le cadre de la Fête nationale.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Mouvement national des québécois et québécoises de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-027

AUTORISATION DE SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE – PLAN DE COMMANDITE - NOUVELLE SURFACEUSE À GLACE À L'ARÉNA MUNICIPAL

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, les protocoles d'entente établissant les conditions et modalités liées à l'achat de visibilités dans le cadre du plan de commandites élaboré pour la nouvelle surfaceuse à glace à l'aréna municipal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-028

ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE DES TRAVAILLEURS ET DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny s'est dotée d'une politique de santé et sécurité au travail et a adopté un plan d'action pour en assurer l'application;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action prévoit, entre autres, l'élaboration d'un plan d'intervention d'urgence en cas de situations pouvant mettre en danger la vie des travailleurs et leur sécurité ou la sauvegarde des biens matériels ou de l'environnement;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le plan d'intervention d'urgence des travailleurs et des bâtiments de la Ville de Montmagny, daté du 28 novembre 2016, et conçu par la direction des ressources humaines pour assurer la protection du personnel et des biens lors de situations d'urgence.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des ressources humaines et au technicien en santé et sécurité au travail de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-029

ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU COMITÉ SANTÉ/MIEUX-ÊTRE – ANNÉES 2017, 2018 ET 2019

CONSIDÉRANT qu'un plan de mise en œuvre a été élaboré pour la réalisation des objectifs du Comité Santé Mieux/Être (SME) pendant les années 2017, 2018 et 2019;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le plan de mise en œuvre du Comité Santé Mieux/Être (SME), daté du 28 novembre 2016, lequel détermine des actions et interventions à réaliser pendant les années 2017, 2018 et 2019 permettant d'atteindre les objectifs ciblés par ledit comité.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité Santé/Mieux-Être et à la directrice des ressources humaines de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-030

**PROJET DE FONDS RÉGIONAL DU RÉSEAU DES VILLES INNOVANTES
DE L'EST DU QUÉBEC – POSITION DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, à titre de membre du Réseau des villes innovantes de l'est du Québec (RVIEQ), est invitée à s'exprimer quant au projet élaboré par cet organisme visant la mise sur pied d'un fonds régional destiné à l'innovation et, conséquemment, quant à sa participation financière à ce fonds;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De manifester à RVIEQ la décision de la Ville de Montmagny face à son projet visant la création d'un Fonds régional destiné à l'innovation et, conséquemment, de l'informer qu'elle n'entend pas y contribuer financièrement.

2. De transmettre copie de la présente résolution à RVIEQ.

Adoptée

2017-031

**VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 281 853 À PRB IMMOBILIER INC. ET
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2016-534**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De vendre à PRB Immobilier inc., libre de toute hypothèque publiée ou non, redevance, priorité ou charge quelconque, ce qui suit, à savoir :

Un terrain situé en la Ville de Montmagny, d'une superficie de 426,1 m², connu et désigné comme étant une partie du lot 3 281 853 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montmagny, sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et dépendances.

2. De faire cette vente pour le prix avant taxes de 17 044 \$, soit 40 \$ par mètre carré, laquelle somme sera payée comptant par l'acheteur lors de la signature de l'acte de vente.

3. De faire cette vente suivant tous les termes et conditions stipulés dans un projet d'acte préparé par M^e Maxime Létourneau, notaire, et soumis au conseil pour étude et approbation.

4. D'autoriser Jean-Guy Desrosiers, maire, et Sandra Stéphanie Clavet, greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour ce dossier de vente, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

5. D'abroger à toutes fins que de droit la résolution 2016-534 adoptée aux mêmes fins le 15 décembre 2016.

6. De transmettre copie de la présente résolution à M^e Maxime Létourneau, notaire.

Adoptée

2017-032

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT SIS AU 49, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE EST (LOTS 2 613 493 ET 2 852 271)

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 915 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville* et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 20 décembre 2016, eu égard au projet de rénovation partielle du bâtiment sis au 49, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la rénovation partielle du bâtiment sis au 49, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny et consistant sommairement à la pose d'un revêtement extérieur en déclin de fibre de bois durci sur la façade ouest du bâtiment et la pose d'un revêtement de tôle émaillée sur une partie de la toiture du côté sud-ouest; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au *Règlement numéro 915 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville* et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'à l'urbaniste de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-033

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 237, BOULEVARD TACHÉ EST – LOT 2 614 071

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 237,

boulevard Taché Est à Montmagny visant à reconnaître réputée conforme l'entrée charretière actuelle d'une largeur de 9 mètres au lieu de 7 mètres, tel que l'exige l'article 5.23.4.3 du Règlement de zonage 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 18 octobre 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 237, boulevard Taché Est à Montmagny visant à reconnaître réputée conforme l'entrée charretière actuelle d'une largeur de 9 mètres au lieu de 7 mètres, tel que l'exige l'article 5.23.4.3 du Règlement de zonage 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et à l'urbaniste de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-034

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 17-411, BOULEVARD TACHÉ OUEST – LOT 2 612 399

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 17-411, boulevard Taché Ouest à Montmagny visant à reconnaître réputée conforme l'implantation actuelle du bâtiment principal avec une somme des marges de recul latérales de 7,25 mètres au lieu de 8 mètres, tel que l'exige le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du Règlement de zonage 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 18 octobre 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 17-411, boulevard Taché Ouest à Montmagny visant à reconnaître réputée conforme l'implantation actuelle du bâtiment principal avec une somme des marges de recul latérales de 7,25 mètres au lieu de 8 mètres, tel que l'exige le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du Règlement de zonage 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et à l'urbaniste de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-035

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 532, RUE DU RÉGIMENT – LOT 4 222 540

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 532, rue du Régiment à Montmagny visant à permettre la construction d'un garage de 94 mètres carrés au lieu de 55 mètres carrés, tel que l'exige le tableau 3 auquel réfère l'article 5.32.1.1 du Règlement de zonage 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 15 novembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 532, rue du Régiment à Montmagny visant à permettre la construction d'un garage de 94 mètres carrés au lieu de 55 mètres carrés, tel que l'exige le tableau 3 auquel réfère l'article 5.32.1.1 du Règlement de zonage 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et à l'urbaniste de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-036

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RUE DES ENTREPRENEURS (SANS NUMÉRO CIVIQUE) – LOT 2 612 002

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement formulée par le propriétaire de l'immeuble sis sur la rue des Entrepreneurs (sans numéro civique) à Montmagny visant à permettre l'implantation d'une rue en forme de cul-de-sac, soit le prolongement de la rue des Entrepreneurs, d'une longueur de 640 mètres et ne se terminant pas par un cercle de virage, malgré l'article 4.1.5.2 du Règlement de lotissement numéro 1200 et ses amendements limitant sa longueur à 150 mètres et obligeant ce type de virage;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 15 novembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la modification apportée au projet faisant en sorte qu'un cercle de virage sera finalement aménagé à l'extrémité de la rue;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement formulée par le propriétaire de l'immeuble sis sur la rue des Entrepreneurs (sans numéro civique) à Montmagny visant à permettre l'implantation d'une rue en forme de cul-de-sac, soit le prolongement de la rue des Entrepreneurs, d'une longueur de 640 mètres; malgré l'article 4.1.5.2 du Règlement de lotissement numéro 1200 et ses amendements limitant sa longueur à 150 mètres.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et à l'urbaniste de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-037

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 997 500 \$ POUR LE
PROLONGEMENT DE LA RUE DES ENTREPRENEURS**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 997 500 \$ pour le prolongement de la rue des Entrepreneurs.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

2017-038

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 23 janvier 2017, à 20 h 35.

Adoptée



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017.



MAIRE

